



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 21 septembre 2026 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

2633 à 2675, rue MacPherson

Demande déposée le 25 juin 2026 par M. Étienne Dion concernant une partie des lots 3 934 889 et 3 945 962 ainsi que les lots 3 934 893 et 6 587 387 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situés au 2633 à 2675, rue MacPherson.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre l'ajout de 45 cases de stationnement alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit un maximum de 11 cases supplémentaires.

Donné à Magog, le 2 septembre 2026.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière